

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1453

5 juin 2014

SOMMAIRE

Abner Properties Holding S.à r.l.	69704	M.M.P. S.A.	69700
A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A.	69703	Mobileo S.A.	69706
Assistance, vente et technologie, Management, Trading	69730	Montalcino International Holding S.A.-SPF	69705
Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l.	69707	Multi-Strategy Portfolio	69705
Capital4IP	69737	NBIM Marcel S.à r.l.	69707
Castel Holding	69744	NGP IX CanEra S.à r.l.	69706
CDC International S.à r.l.	69744	Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS	69705
CEP III Investment 22 S.à r.l.	69738	Obuda S.A.	69706
Decennium Investments S.A.	69744	Parcade S.A.	69703
D-R Luxembourg International S.à r.l. ...	69743	Parc Bellevue S.à r.l.	69702
E.L.S. (Euro-Lift System) A.G.	69744	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	69738
K Alpha S.A.	69699	Pergam Properties 2 S.C.A.	69702
Kaytwo S.à r.l.	69699	Redevco Prime Luxembourg S.A.	69701
Kedi 3 S.à r.l.	69698	Samaro S.à r.l. SPF	69703
Le Black Ball S.à r.l.	69699	Second German Property Portfolio S.à r.l.	69702
Link 2 Business World Sàrl	69701	Secteur Public France	69698
Lunar Greenock S.à r.l.	69704	Sorella Partners	69730
Luxlease S.A.	69701	Sweeper Capital 2 S.à r.l.	69698
Luxroyal Management S.A.	69701	T-Touch International S.à r.l.	69718
MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l.	69731	United Investors Synergy	69743
MD'S Monterey s.à r.l.	69706	Volkswagen International Luxembourg S.A.	69704
Minafin Sàrl	69700		
Mirad Systems S.A.	69700		

Sweeper Capital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.601.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2013

La société COTRIMO S.A., demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, vend 1.572 parts sociales de la société «SWEEPER CAPITAL 2 S.à R.L.» à RLR S.à R.L., ayant son siège social au 188, rue de Rivoli F-75001 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 680 717.

Mamer, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014048811/12.

(140054885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Kedi 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.588.

—
EXTRAIT

Suite à la clôture de la liquidation volontaire de l'associé unique de la Société, l'ensemble des parts sociales de la Société est désormais détenu par KEDI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165550.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2014049211/16.

(140055803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Secteur Public France, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.338.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 27 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao, Monsieur Jorge Pérez Lozano et Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour la Société

Fabrice Rota

Administrateur

Référence de publication: 2014048777/26.

(140055342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.000.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour Kaytwo Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014049203/12.

(140055637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

K Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.968.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 20 février 2014 que Monsieur Cédric Stébel, administrateur de la société, a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de sa démission du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014049201/14.

(140055692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Le Black Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 3, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 179.227.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 1^{er} avril 2014 que:

Le capital de la société " Le Black Ball SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur VIEGAS DOS SANTOS José Luis, dirigeant de société, né le 18/01/1959 à Couto do Mosteiro (Portugal), demeurant à B-6791 ATHUS, 72, Avenue de la Libération.-	66 parts
- Monsieur VELOSO DA COSTA Henrique Augusto, dirigeant de société, né le 16/02/1960 à Porto (Portugal), demeurant à B-6791 ATHUS 72, Avenue de la Libération-	34 parts
Total des parts:	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés ont décidé:

De révoquer avec effet immédiat de ses fonctions de gérante administrative:

- Madame Maria de Lurdes MANETA AGOSTINHO.

De nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Dans la fonction de gérant administratif:

- Monsieur FERNANDES FELDC Antonio Jorge, Délégué commercial, né le 14/07/1974 à Coimbra (Portugal), demeurant à L-4507 DIFFERDAGE, 7, Rue Alexandre.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux gérants soit par la signature individuelle du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 01/04/2014.

Le Black Ball SARL

Signature

Référence de publication: 2014049234/28.

(140055843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

M.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.700.

—
EXTRAIT

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 avril 2014, l'Actionnaire Unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Maître Robert REICHERTS a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 avril 2014; et

- Monsieur David MAGENTA ELISCHAKOV, né le 9 Janvier 1971 à Tbilissi en Géorgie, demeurant au BLD du Jubile 27/9, 1080 Bruxelles (Belgique) est nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Maître Robert REICHERTS avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049278/17.

(140056199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.832.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 107.406.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2013 est intervenue la cession suivante:

Cession de NORD CREATION (anciennement FONDS D'INVESTISSEMENT RTVL), société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 377.594.601, ayant son siège à Euralliance - Porta A - 2 avenue de Kaarst à F-59777 EURALILLE, à hauteur de 162 parts sociales en faveur de CROISSANCE NORD PAS DE CALAIS,

NORD CREATION est détenteur désormais de 162 parts sociales.

CROISSANCE NORD PAS DE CALAIS est détenteur désormais de 439 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014049313/18.

(140055866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Mirad Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 184.750.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20.03.2014, 11.00 Uhr Abgehalten am Gesellschafts-sitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Das Verwaltungsratsmitglied Katharina Ursula REINDL wird von ihrem Amt abberufen.
- 2) Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, Frau Heike Poignand, geboren am 28.02.1970 in Hannover, wohnhaft 2a, Rue de la Montagne, L-6470 Echternach, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.
- 3) Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, Frau Heike Poignand, geboren am 28.02.1970 in Hannover, wohnhaft 2a, rue de la Montagne, L-6470 Echternach, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Luxemburg, den 20.03.2014.

i.V. Weber

Die Versammlung

Référence de publication: 2014049314/19.

(140056263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Luxlease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.898.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049272/9.

(140055912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Link 2 Business World Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 135.555.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049256/10.

(140055542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Redevco Prime Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de l'actionnaire unique tenue le 31 Mars 2014 que les résolutions suivantes ont été prises:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2014049392/17.

(140055728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 28 mars 2014 à 10h15.

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec l'adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour Luxroyal Management S.A.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2014049275/18.

(140055753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Parc Bellevue S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.555.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012

Suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2012, l'actionnaire unique a décidé de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée, la société Parc Belair Management S.A., B 79.901, ayant son siège social au 111, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg avec comme représentant légal M. Jerry Maes, résidant au 39, rue de Neufchâteau B-6720 Habay-la-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014049373/15.

(140055104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 148.104.

—
Extrait d'un procès-verbal d'une réunion pour la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 20 mars 2014 à 17 heures

MME SOPHIE JILGER (PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GERANCE)

MME CLAIRE LAURENT

MR JEAN-BERNARD QUILLON

1. Résolution unique

Le Conseil de Gérance de la Société, à savoir son organe de compétence, Pergam Properties Gp a décidé de transférer le siège social 32-36 boulevard d'Avranches à Luxembourg (L-1160).

Référence de publication: 2014049377/15.

(140056201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.375.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.706.

—
Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique du 21 mars 2014

Cette extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 26 mars 2014 sous le No: L140050577

1. L'associé unique accepte les démissions de Madame Fatiha WAGNER et Madame Anna PRZYBYLSKA de leur mandat de gérant de catégorie A et de Monsieur Jonathan SHORT de son mandat de gérant de catégorie B avec effet en date de ce jour.

2. L'associé unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants en remplacement des gérants démissionnaires:

- Monsieur Arnaud DELVIGNE, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Monsieur Joost TULKENS, demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Monsieur Raphaël ROZANSKI, demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie B.

3. L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049422/24.

(140056010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 Mars 2014 que les résolutions suivantes ont été prises:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Grootte en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, 1255 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2014049374/16.

(140056186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Il résulte de l'assemblée générale du 17 décembre 2013 que:

- les mandats de Monsieur Xavier BAROTH, demeurant à F-57865 Amanvillers, 1 rue de Renards, et de Madame Hélène LOISEAU, demeurant à F-57865 Amanvillers, 1 rue de Renards de leurs fonctions d'administrateurs et administrateur délégué sont renouvelés jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019;
- Monsieur Bernard BAROTH, administrateur, est remplacé par M Thomas BAROTH demeurant à F-57865 Amanvillers, 1, rue des Renards jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019.
- le mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, (RCS B83527), 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier BAROTH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014049540/18.

(140057051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 2.465.325,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2014 que:

Monsieur Matthias Van der Looven, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé Gérant de la Société. Son mandat prend effet au 28 mars 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le Conseil de gérance se compose des gérants suivants:

- Michel de Grootte, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014049418/20.

(140056031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Lunar Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049239/10.

(140056116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Volkswagen International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.123.

Hiermit bestätigen wir die Änderung der Berufsadresse der Herren:

Dr. Jochen Stich, Mitglied des Aufsichtsrats
143/1 Avenue Louise -1050 Brüssel - Belgique
Vincent Delva, Mitglied des Vorstandes
143/1 Avenue Louise -1050 Brüssel - Belgique

Frank Mitschke / Vincent Delva
Managing Director / Managing Director

Référence de publication: 2014049475/14.

(140056163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Abner Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 185.387.

EXTRAIT

En date du 04 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Travis Management S.A. en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 04 avril 2014;
- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant B de la Société avec effet au 04 avril 2014 et pour une durée indéterminée.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 04 avril 2014 et pour une durée indéterminée.
- Michael Fondo, né le 22 avril 1962 en Florida, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, est nommé nouveau gérant A de la Société avec effet le 04 avril 2014 et pour une durée indéterminée.
- Daniel Weintraub, né le 16 août 1970 en Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, est nommé nouveau gérant A de la Société avec effet le 04 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

A compter du 04 avril 2014, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Alan Botfield, gérant B;
- Virginia Strelen, gérant B;
- Michael Fondo, gérant A;
- Daniel Weintraub, gérant A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049544/30.

(140056857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Montalcino International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 74.530.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société MONTALCINO INTERNATIONAL HOLDING SA - SPF (RCS B74530) avec effet immédiat.

Le jeudi 3 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014049291/10.

(140055948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 octobre 2012

Conseil d'Administration

- Démission de Madame Edith Magyarics en date du 2 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2014049323/15.

(140055993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mars 2014

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Claus Jorgensen résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Jesper Norgaard résidant à Strandgade 3, 0900 Copenhagen C, Danemark

2) Le mandat de Lars Erik Høgh n'est pas renouvelé.

3) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateur jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

4) Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Claus Jorgensen résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- Jesper Norgaard résidant à Strandgade 3, 0900 Copenhagen C, Danemark
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

5) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014049328/29.

(140055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBUDA S.A.

Référence de publication: 2014049340/10.

(140055984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Mobileo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBILEO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049322/11.

(140055924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

MD'S Monterey s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 25, rue de Biergerkreitz.
R.C.S. Luxembourg B 112.344.

Il est porté à la connaissance des tiers, que suite à l'acceptation de la démission de Madame Marie-Lies DESODT de son mandat de gérante de la société à compter du 30.04.2013, Monsieur Mathieu DEBEAUMONT, né le 16/05/1979 à Boulogne-Billancourt (France), et demeurant à L-8120 Bridel, 25, rue de Biergerkreitz, est devenu gérant unique de la société pour une durée indéterminée à compter du 01.05.2013.

En conséquence, la société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique, Monsieur Mathieu DEBEAUMONT.

Windhof, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049310/14.

(140056093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

NGP IX CanEra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.069.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.004.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 26 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants suivants:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014049332/19.

(140055686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.647.

—
RECTIFICATIF

B152647

L130117208

Déposé le 12/07/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014048915/15.

(140055557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

NBIM Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.801.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NBIM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 March 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of NBIM Marcel S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Conflict of interest.

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;

13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or

13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 hereabove:

- (a) any sale of an asset held by the Company of a value exceeding EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros);
- (b) any loan to be granted by the Company (to the exclusion of loans granted to entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank, whose registered office is at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway ("Norges Bank"), which shall not require any approval by the Shareholders);
- (c) any external financing to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing or financing granted by entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank which shall not require any approval by the Shareholders); and
- (d) any pledge granted over assets held by the Company.

16.11 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and annual accounts.

17.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
NBIM S.à r.l.	12,500	12,500.-
Total	12,500	12,500.-

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Rupert Robinson, company director, born on 4 May 1969 in Barnston, United-Kingdom, having its private address at 72, Boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Romain Pierre Augustin Veber, portfolio manager, born on 14 September 1978 in Paris, France and residing professionally at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, W1S 3AE London, United Kingdom; and

- Mr. Per Arne Eriksen, company director, born on 18 August 1973 in Oslo, Norway and residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744,

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de NBIM Marcel S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 16.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à con-

dition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion de Conseil.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une réunion du Conseil de Gérance de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:

(a) toute vente d'un actif détenu par la Société d'une valeur supérieure à 500.000, EUR (cinq cent mille Euros);

(b) tout prêt à accorder par la Société (à l'exclusion des prêts accordés à des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, dont le siège social est à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège ("Norges Bank"), qui ne requerront aucune approbation par les Associés);

(c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé ou d'un financement accordé par des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, qui ne requerront aucune approbation par les Associés); et

(d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société.

16.11 Tout Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés pourront être récupérées auprès de l'(des) Associé(s).

19. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription, Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
NBIM S.à r.l.	12.500	12.500,-
Total	12.500	12.500,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Rupert Robinson, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1969 à Barnston, Royaume-Uni, ayant son adresse privée au 72, Boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Romain Pierre Augustin Veber, portfolio manager, né le 14 septembre 1978 à Paris, France et ayant son adresse professionnelle au Queensberry House, 3, Old Burlington Street, W1S 3AE Londres, Royaume-Uni;
- M. Per Arne Eriksen, administrateur de sociétés, né le 18 août 1973 à Oslo, Norvège et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le Siège Social de la Société est établi à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14695. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014048700/587.

(140055483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

T-Touch International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.058.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-first day of January,
Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of T-Touch International S.à r.l., having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 181.058 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated on October 7, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 6, 2013 under number 3100.

There appeared

T-Ink, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 8.1 (i) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“ Art. 8.1. (i).

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object. However, the following decisions shall be subject to the prior unanimous consent of the shareholder(s):

a. Approve, amend or modify the annual, quarterly or monthly budget (including the salaries, bonuses or other compensation (including incentive compensation) payable by the Company);

b. Make, cause, commit to, or approve any individual capital expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000), other than any such expenditure set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

c. Cause or permit the Company to incur debt or any liens on its properties or assets in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) per annum, other than any such debt or liens set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

d. Cause or permit the Company to repay any indebtedness not in accordance with the applicable governing loan agreement or other than any such repayment set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

e. Cause or permit the Company to enter into any agreement anticipated to yield revenues valued at more than ten thousand euro (EUR 10,000) per annum or anticipated to require annual expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) and other than any such agreement set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

f. Other than to the Company or a subsidiary thereof, sell, license, transfer or otherwise dispose of, in any single transaction or series of related transactions, all or substantially all of its assets or properties;

g. Purchase or otherwise acquire all or any part of the assets or business of, or equity interests or other evidences of beneficial ownership of, invest in or participate in any joint venture, partnership or similar arrangement (other than in the ordinary course of business) with, any person or persons (other than the Company or a subsidiary thereof), in any such case under this clause (g) involving a commitment in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) in any single transaction or series of related transactions;

h. Make any material change to tax elections, tax policies or accounting methods of the Company or any subsidiaries;

i. Enter into any joint venture, strategic partnership or alliances, other than consistent with past practice.”

2. Full and complete restatement of the Articles.
 3. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 8.1 (i) of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 8.1. (i).

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object. However, the following decisions shall be subject to the prior unanimous consent of the shareholder(s):

- a. Approve, amend or modify the annual, quarterly or monthly budget (including the salaries, bonuses or other compensation (including incentive compensation) payable by the Company);
- b. Make, cause, commit to, or approve any individual capital expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000), other than any such expenditure set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;
- c. Cause or permit the Company to incur debt or any liens on its properties or assets in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) per annum, other than any such debt or liens set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;
- d. Cause or permit the Company to repay any indebtedness not in accordance with the applicable governing loan agreement or other than any such repayment set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;
- e. Cause or permit the Company to enter into any agreement anticipated to yield revenues valued at more than ten thousand euro (EUR 10,000) per annum or anticipated to require annual expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) and other than any such agreement set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;
- f. Other than to the Company or a subsidiary thereof, sell, license, transfer or otherwise dispose of, in any single transaction or series of related transactions, all or substantially all of its assets or properties;
- g. Purchase or otherwise acquire all or any part of the assets or business of, or equity interests or other evidences of beneficial ownership of, invest in or participate in any joint venture, partnership or similar arrangement (other than in the ordinary course of business) with, any person or persons (other than the Company or a subsidiary thereof), in any such case under this clause (g) involving a commitment in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) in any single transaction or series of related transactions;
- h. Make any material change to tax elections, tax policies or accounting methods of the Company or any subsidiaries;
- i. Enter into any joint venture, strategic partnership or alliances, other than consistent with past practice.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently restate the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, so that they read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “T-Touch International S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object. However, the following decisions shall be subject to the prior unanimous consent of the shareholder(s):

a. Approve, amend or modify the annual, quarterly or monthly budget (including the salaries, bonuses or other compensation (including incentive compensation) payable by the Company);

b. Make, cause, commit to, or approve any individual capital expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000), other than any such expenditure set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

c. Cause or permit the Company to incur debt or any liens on its properties or assets in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) per annum, other than any such debt or liens set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

d. Cause or permit the Company to repay any indebtedness not in accordance with the applicable governing loan agreement or other than any such repayment set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

e. Cause or permit the Company to enter into any agreement anticipated to yield revenues valued at more than ten thousand euro (EUR 10,000) per annum or anticipated to require annual expenditures in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) and other than any such agreement set forth in the annual, quarterly or monthly budget approved pursuant to clause (a) hereof;

f. Other than to the Company or a subsidiary thereof, sell, license, transfer or otherwise dispose of, in any single transaction or series of related transactions, all or substantially all of its assets or properties;

g. Purchase or otherwise acquire all or any part of the assets or business of, or equity interests or other evidences of beneficial ownership of, invest in or participate in any joint venture, partnership or similar arrangement (other than in the ordinary course of business) with, any person or persons (other than the Company or a subsidiary thereof), in any such case under this clause (g) involving a commitment in excess of ten thousand euro (EUR 10,000) in any single transaction or series of related transactions;

h. Make any material change to tax elections, tax policies or accounting methods of the Company or any subsidiaries;

i. Enter into any joint venture, strategic partnership or alliances, other than consistent with past practice.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, the Board may validly deliberate and act if at least one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager is present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, at least one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager and any one class C manager (if appointed).

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by Babcock as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de janvier,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de T-Touch International S.à r.l., dont le siège social se situe 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.058 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 7 octobre 2013 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2013 numéro 3100.

A comparu

T-Ink, Inc., a société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, dont le siège social se situe 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 8.1 (i) des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.1. (i).**

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Toutefois, les décisions suivantes seront soumises à l'accord unanime préalable des associés:

a. Approuver ou modifier le budget annuel, trimestriel ou mensuel (en ce compris les salaires, les bonus ou autre compensation (y compris compensation par prime) payables par la Société);

b. Effectuer, faire effectuer, engager ou approuver des dépenses d'investissement individuelles supérieures à dix mille euros (EUR 10.000) autres que les dépenses fixées dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

c. faire encourir ou permettre à la Société d'encourir des dettes ou des nantissements sur ses biens ou actifs supérieurs à dix mille euros (EUR 10.000) par an, autres que les dettes ou nantissements fixés dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

d. faire rembourser ou permettre à la Société de rembourser son endettement qui n'est pas en conformité avec le contrat de prêt applicable qui le régit ou autrement qu'un remboursement fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

e. faire conclure ou permettre à la Société de conclure tout contrat susceptible de rapporter des revenus estimés à plus de dix mille euros (EUR 10.000) par an ou susceptible de nécessiter des dépenses annuelles supérieures à dix mille

euros (EUR 10.000) ou tout autre contrat fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

f. Vendre, accorder des licences, céder ou aliéner la totalité ou la quasi-totalité de ses biens ou actifs en une seule transaction ou une série de transactions autre qu'à la Société ou à une de ses filiales;

g. Acheter ou acquérir d'une autre manière tout ou partie des actifs ou activité de, ou des titres participatifs ou d'autres preuves de propriété bénéficiaire de, investir ou prendre une participation dans une joint-venture, un partenariat ou montage similaire (autre que dans le cours ordinaire des affaires) avec, toute(s) personne(s) (autre que la Société ou une de ses filiales) dans de tels cas en vertu de cette clause (g) impliquant un engagement supérieur à dix mille euros (EUR 10.000) en une seule transaction ou une série de transactions;

h. Effectuer tout changement matériel aux choix fiscaux, politiques fiscales ou méthodes comptables de la Société et de toutes filiales;

i. Conclure une joint-venture, partenariat ou alliance stratégique autre que celles en accord avec la pratique passée.»

2. Refonte complète des Statuts.

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 (i) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8.1. (i).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Toutefois, les décisions suivantes seront soumises à l'accord unanime préalable des associés:

a. Approuver ou modifier le budget annuel, trimestriel ou mensuel (en ce compris les salaires, les bonus ou autre compensation (y compris compensation par prime) payables par la Société);

b. Effectuer, faire effectuer, engager ou approuver des dépenses d'investissement individuelles supérieures à dix mille euros (EUR 10.000) autres que les dépenses fixées dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

c. faire encourir ou permettre à la Société d'encourir des dettes ou des nantissements sur ses biens ou actifs supérieurs à dix mille euros (EUR 10.000) par an, autres que les dettes ou nantissements fixés dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

d. faire rembourser ou permettre à la Société de rembourser son endettement qui n'est pas en conformité avec le contrat de prêt applicable qui le régit ou autrement qu'un remboursement fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

e. faire conclure ou permettre à la Société de conclure tout contrat susceptible de rapporter des revenus estimés à plus de dix mille euros (EUR 10.000) par an ou susceptible de nécessiter des dépenses annuelles supérieures à dix mille euros (EUR 10.000) ou tout autre contrat fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

f. Vendre, accorder des licences, céder ou aliéner la totalité ou la quasi-totalité de ses biens ou actifs en une seule transaction ou une série de transactions autre qu'à la Société ou à une de ses filiales;

g. Acheter ou acquérir d'une autre manière tout ou partie des actifs ou activité de, ou des titres participatifs ou d'autres preuves de propriété bénéficiaire de, investir ou prendre une participation dans une joint-venture, un partenariat ou montage similaire (autre que dans le cours ordinaire des affaires) avec, toute(s) personne(s) (autre que la Société ou une de ses filiales) dans de tels cas en vertu de cette clause (g) impliquant un engagement supérieur à dix mille euros (EUR 10.000) en une seule transaction ou une série de transactions;

h. Effectuer tout changement matériel aux choix fiscaux, politiques fiscales ou méthodes comptables de la Société et de toutes filiales;

i. Conclure une joint-venture, partenariat ou alliance stratégique autre que celles en accord avec la pratique passée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure du nécessaire, insérer ou modifier des titres dans les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "T-Touch International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous prêts, emprunts, de capitaux propres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, en tout état de cause, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.5. La Société peut autoriser l'utilisation et/ou le droit d'exploiter tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Toutefois, les décisions suivantes seront soumises à l'accord unanime préalable des associés:

a. Approuver ou modifier le budget annuel, trimestriel ou mensuel (en ce compris les salaires, les bonus ou autre compensation (y compris compensation par prime) payables par la Société);

b. Effectuer, faire effectuer, engager ou approuver des dépenses d'investissement individuelles supérieures à dix mille euros (EUR 10.000) autres que les dépenses fixées dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

c. faire encourir ou permettre à la Société d'encourir des dettes ou des nantissements sur ses biens ou actifs supérieurs à dix mille euros (EUR 10.000) par an, autres que les dettes ou nantissements fixés dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

d. faire rembourser ou permettre à la Société de rembourser son endettement qui n'est pas en conformité avec le contrat de prêt applicable qui le régit ou autrement qu'un remboursement fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

e. faire conclure ou permettre à la Société de conclure tout contrat susceptible de rapporter des revenus estimés à plus de dix mille euros (EUR 10.000) par an ou susceptible de nécessiter des dépenses annuelles supérieures à dix mille euros (EUR 10.000) ou tout autre contrat fixé dans le budget annuel, trimestriel ou mensuel approuvé en vertu de la clause (a) des présentes;

f. vendre, accorder des licences, céder ou aliéner la totalité ou la quasi-totalité de ses biens ou actifs en une seule transaction ou une série de transactions autre qu'à la Société ou à une de ses filiales;

g. acheter ou acquérir d'une autre manière tout ou partie des actifs ou activité de, ou des titres participatifs ou d'autres preuves de propriété bénéficiaire de, investir ou prendre une participation dans une joint-venture, un partenariat ou montage similaire (autre que dans le cours ordinaire des affaires) avec, toute(s) personne(s) (autre que la Société ou une de ses filiales) dans de tels cas en vertu de cette clause (g) impliquant un engagement supérieur à dix mille euros (EUR 10.000) en une seule transaction ou une série de transactions;

h. effectuer tout changement matériel aux choix fiscaux, politiques fiscales ou méthodes comptables de la Société et de toutes filiales;

i. conclure une joint-venture, partenariat ou alliance stratégique autre que celles en accord avec la pratique passée.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches précises.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) un gérant de classe A, un (1) un gérant de classe B et un (1) gérant de classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe C, au moins un (1) un gérant de classe A, un (1) un gérant de classe B et un (1) gérant de classe C votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B et un gérant de classe C (si nommés).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3827. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048820/689.

(140055125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Assistance, vente et technologie, Management, Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.654.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048910/9.

(140056039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Sorella Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048806/10.

(140055381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.799.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2.

2.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on 11 July 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mrs Séverine LAMBERT, Manager, born in Virton (Belgium), on 20 September 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mrs Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on 29 May 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout dirigeant ou autre fondé de pouvoir ou agent de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- acquérir et vendre des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, en ce compris la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de toute nature, sous réserve des termes et conditions prescrits par la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée vis-à-vis des dettes et engagements de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - Madame Séverine LAMBERT, Manager née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
 - Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. LAC/2014/13409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048679/357.

(140055481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Capital4IP, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.372.

EXTRAIT

En date du 2 avril 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Patrick Hansen en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- L'acceptation de la démission de Monsieur John Penning en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049025/13.

(140055929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

CEP III Investment 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.766.

Il résulte des décisions prises du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2014 que:

- Monsieur Christopher Finn a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 mars.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.; représenté par Christopher Finn; a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 mars.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

CEP III Investment 22 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014049035/16.

(140055989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 148.882.650,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Precision Castparts Corp., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Oregon, United States of America, with principal place of business at 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Oregon under number 057491-14 ("PCC"), holding one million seven hundred forty-five thousand two hundred forty-one (1,745,241) limited corporate interest of the Partnership (as defined below), with a par value of ten Euros (EUR 10) each;

- Wyman-Gordon Forgings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2111439 ("WG US"), holding one million two hundred fifty-five thousand one hundred thirty-four (1,255,134) limited corporate interest of the Partnership (as defined below), with a par value of ten Euros (EUR 10) each; and

- PCC Luxembourg Holdings LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3701404 ("PCC Lux LLC"), holding ten (10) unlimited corporate interest of the Partnership (as defined below), with a par value of ten Euros (EUR 10) each;

Together referred hereafter as the "Partners" here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given by PCC on March 20, 2014, by WG US on March 20, 2014 and by PCC Lux LLC on March 20, 2014.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the Partners are together holding the entire capital of a limited partnership (société en commandite simple) existing in Luxembourg under the name of PCC Luxembourg Holdings S.C.S., having its registered office at 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 95.833 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 11, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1078 dated October 16, 2003 (the "Partnership").

II. That the Partnership's capital amounts to thirty million three thousand eight hundred fifty Euros (EUR 30,003,850) divided (i) by three million three hundred seventy-five (3,000,375) limited partnership interests of ten Euros (EUR 10) each, and (ii) by ten (10) unlimited partnership interests of ten Euros (EUR 10) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That PCC currently holds six hundred ninety-one thousand four hundred eighty-seven (691,487) shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, of SPS International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 67.164 (“SPS”).

IV. That WG US currently holds the remaining four hundred ninety-seven thousand three hundred one (497,301) shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, of SPS.

V. That the Partners declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

VI. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider increasing the Partnership’s capital by an amount of one hundred eighteen million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred Euros (EUR 118,878,800) in order to raise it from its present amount of thirty million three thousand eight hundred fifty Euros (EUR 30,003,850) to one hundred forty-eight million eight hundred eighty-two thousand six hundred fifty Euros (EUR 148,882,650) by the issuance of eleven million eight hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty (11,887,880) limited partnership interests of ten Euros (EUR 10) each (the “New Partnership Interests”).

2. Consider the subscription:

- by Precision Castparts Corp., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Oregon, United States of America, with principal place of business at 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Oregon under number 057491-14 (“PCC”) to six million nine hundred fourteen thousand eight hundred seventy (6,914,870) New Partnership Interests (the “PCC Subscribed Interests”) and full payment of the PCC Subscribed Interests by contribution of six hundred ninety-one thousand four hundred eighty-seven (691,487) shares (the “PCC Contributed Shares”), with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, of SPS International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 67.164 (“SPS”);

- by Wyman-Gordon Forgings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2111439 (“WG US”) to four million nine hundred seventy-three thousand ten (4,973,010) New Partnership Interests (the “WG US Subscribed Interests”) and full payment of the WG US Subscribed Interests by contribution of four hundred ninety-seven thousand three hundred one (497,301) shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, of SPS (the “WG US Contributed Shares”);

3. Consider the valuation method used for determining the value of the PCC Contributed Shares and WG US Contributed Shares;

4. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Partnership;

5. Miscellaneous.

VII. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The Partners resolve to increase the Partnership’s capital to the extent of one hundred eighteen million eight hundred seventy-eight thousand eight hundred Euros (EUR 118,878,800) in order to raise it from its present amount of thirty million three thousand eight hundred fifty Euros (EUR 30,003,850) to one hundred forty-eight million eight hundred eighty-two thousand six hundred fifty Euros (EUR 148,882,650) by the issuance of the PCC Subscribed Interests and the WG US Subscribed Interests.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

PCC through its proxyholder declares to subscribe to all the PCC Subscribed Interests issued by the Partnership to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the PCC Contributed Shares.

WG US through its proxyholder declares to subscribe to all the WG US Subscribed Interests issued by the Partnership to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the WG US Contributed Shares.

Valuation

The PCC Contributed Shares are valued at sixty-nine million one hundred forty-eight thousand seven hundred Euros (EUR 69,148,700), such value has been decided by PCC by way of a declaration of value (the “Declaration of Value 1”), dated as of March 21, 2014 (the “Effective Date”) and accepted by the management of the Partnership by way of a valuation statement as of the Effective Date (the “Valuation Statement 1”).

The WG US Contributed Shares are valued at forty-nine million seven hundred thirty thousand one hundred Euros (EUR 49,730,100), such value has been decided by WG US by way of a declaration of value (the "Declaration of Value 2"), dated as of the Effective Date and accepted by the management of the Partnership by way of a valuation statement as of the Effective Date (the "Valuation Statement 2").

Evidence of the PCC contributed shares' and WG US Contributed shares' existence

Evidence of the contribution of the PCC Contributed Shares and WG US Contributed Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the copy of the following documents:

- the Declaration of Value 1;
- the Valuation Statement 1;
- the Declaration of Value 2; and
- the Valuation Statement 2.

The Declaration of Value 1, Valuation Statement 1, Declaration of Value 2 and Valuation Statement 2 shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

PCC declares that:

- it is the sole beneficial owner of the PCC Contributed Shares and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the PCC Contributed Shares is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the PCC Contributed Shares to the Partnership and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

WG US declares that:

- it is the sole beneficial owner of the WG US Contributed Shares and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the WG US Contributed Shares is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the WG US Contributed Shares to the Partnership and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Partnership is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Company Capital. The Company’s capital is set at one hundred forty-eight million eight hundred eighty-two thousand six hundred fifty Euros (EUR 148,882,650) divided into fourteen million eight hundred eighty-eight thousand two hundred sixty-five (14,888,265) shares of ten Euros (EUR 10) each, themselves divided into ten (10) shares for the unlimited shareholder(s) (“commandité(s)”), fourteen million eight hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-five (14,888,255) shares for the limited shareholder(s) (“commanditaire(s)”).”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the proxyholder of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Precision Castparts Corp., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l’Etat d’Oregon, Etats-Unis d’Amérique, ayant son établissement principal au 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, Etats-Unis d’Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat d’Oregon sous le numéro 057491-14 (“PCC”) détenant un million sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante-et-une (1.745.241) parts «commanditaires» de la Société (définie ci-après), d’une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune;

- Wyman-Gordon Forgings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2111439 ("WG US") détenant un million deux cent cinquante-cinq mille cent trente-quatre (1.255.134) parts «commanditaires» de la Société (définie ci-après), d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune; et

- PCC Luxembourg Holdings LLC, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3701404 ("PCC Lux LLC") détenant dix (10) parts «commandités» de la Société (définie ci-après), d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune;

Ci-après collectivement les «Associés» ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par PCC en date du 20 mars 2014, par WG US en date du 20 mars 2014 et par PCC Lux LLC en date du 20 mars 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent ensemble l'entière du capital de la société en commandite simple établie à Luxembourg sous la dénomination de PCC Luxembourg Holdings S.C.S., ayant son siège social à 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.833 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1078 daté du 16 octobre 2003 (la «Société»).

II. Que le capital de la Société est de trente millions trois mille huit cent cinquante Euros (EUR 30.003.850) représenté (i) par trois millions trois cent soixante-quinze (3.000.375) parts «commanditaires» d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, et (ii) par dix (10) parts «commandités» d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que PCC est actuellement le détenteur de six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-sept (691.487) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, de SPS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.164 («SPS»).

IV. Que WG US est actuellement le détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent une (497.301) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, de SPS.

V. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renoncent à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

VI. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent Euros (EUR 118.878.800) afin de le porter de son montant actuel de trente millions trois mille huit cent cinquante Euros (EUR 30.003.850) à cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros (EUR 148.882.650) par l'émission de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt (11.887.880) nouvelles parts «commanditaires» d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts»);

2. Considérer la souscription:

- par Precision Castparts Corp., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat d'Oregon, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au 4650 SW Macadam Ave, Ste 400, Portland, OR 97239, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat d'Oregon sous le numéro 057491-14 ("PCC") de six millions neuf cent quatorze mille huit cent soixante-dix (6.914.870) Nouvelles Parts (les "PCC Parts Souscrites") et libération intégrale des PCC Parts Souscrites par apport en nature, consistant en six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-sept (691.487) parts sociales (les "PCC Parts Contribuées"), d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, de SPS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.164 («SPS»);

- par Wyman-Gordon Forgings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr. Ste 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2111439 ("WG US") de quatre millions neuf cent soixante-treize mille dix (4.973.010) Nouvelles Parts (les "WG US Parts Souscrites") et libération intégrale des WG US Parts Souscrites par apport en nature, consistant en

quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent une (497.301) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, de SPS (les "WG US Parts Contribuées");

3. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur des PCC Parts Contribuées et des WG US Parts Contribuées;

4. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Divers.

VII. Que sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cent dix-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille huit cent Euros (EUR 118.878.800) afin de le porter de son montant actuel de trente millions trois mille huit cent cinquante Euros (EUR 30.003.850) à cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros (EUR 148.882.650) par l'émission des PCC Parts Souscrites et des WG US Parts Souscrites.

Deuxième résolution

Comparution - Souscription - Payement

PCC, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux PCC Parts Souscrites émises par la Société et de les libérer entièrement par apport en nature consistant des PCC Parts Contribuées.

WG US, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux WG US Parts Souscrites émises par la Société et de les libérer entièrement par apport en nature consistant des WG US Parts Contribuées.

Évaluation

La valeur totale des PCC Parts Contribuées est évaluée à soixante-neuf millions cent quarante-huit mille sept cent Euros (EUR 69.148.700), cette valeur a été décidée par PCC par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur 1») datée du 21 mars 2014 (la «Date Effective») et acceptée par les managers de la Société par le biais d'une déclaration de valeur datée de la Date Effective (l'«Acceptation de Valeur 1»).

La valeur totale des WG US Parts Contribuées est évaluée à quarante-neuf millions sept cent trente mille cent Euros (EUR 49.730.100), cette valeur a été décidée par WG US par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur 2») datée de la Date Effective et acceptée par les managers de la Société par le biais d'une déclaration de valeur datée de la Date Effective (l'«Acceptation de Valeur 2»).

Évidence de l'existence des quotas

La preuve de l'apport des PCC Parts Contribuées et des WG US Parts Contribuées et de leur valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur 1;
- Acceptation des Gérants 1;
- Déclaration de Valeur 2; et
- Acceptation des Gérants 2.

La Déclaration de Valeur 1, l'Acceptation des Gérants 1, la Déclaration de Valeur 2, et l'Acceptation des Gérants 2 resteront annexées au présent acte.

Implémentation effective de l'apport

PCC déclare que:

- il est le seul détenteur des PCC Parts Contribuées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport des PCC Parts Contribuées est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes au transfert des PCC Parts Contribuées à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

WG US déclare que:

- il est le seul détenteur des WG US Parts Contribuées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport des WG US Parts Contribuées est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes au transfert des WG US Parts Contribuées à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à cent quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante Euros (EUR 148.882.650) représenté par quatorze millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-cinq (14.888.265) parts d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, elles-mêmes divisées en dix (10) parts pour le(s) associé(s) commandité(s) et en quatorze millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-cinq (14.888.255) parts pour le(s) associé(s) commanditaire(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13269. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014048725/283.

(140055000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

United Investors Synergy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 mars 2014 à 11 heures

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Laurent Deltour, M. Emmanuel de Sinety et M. Jean-Baptiste Blanc pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015;
- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Pricewaterhouse Coopers, Société Coopérative pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014048848/15.

(140055418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

D-R Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.371.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 31 mars 2014

1. Il a été décidé de mettre fin aux mandats des gérants de catégorie B de la société Mr Carsten Michael SÖNS et Mr Richardus E. BREKELMANS avec effet immédiat;

2. Il a été décidé de nommer Monsieur Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pecs III, Hongrie, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, et Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en qualité de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049058/16.

(140056064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

E.L.S. (Euro-Lift System) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 103.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049078/9.

(140055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Castel Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 166.803.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014049027/10.

(140055653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

CDC International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 142.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. LIPPENS

Gérant

Référence de publication: 2014049031/11.

(140056425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 101.679.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 mars 2014 au siège social de la Société que:

Monsieur Matthias Van der Looven, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 28 mars 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le Conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014049062/22.

(140055942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.
